

Dimanche 9 Septembre

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Année 1827. — N^o. 213.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 septembre — Voici la liste du ministère tel qu'il est composé par les derniers arrangements :

Premier lord du trésor, lord Goderich ;
Chancelier de l'échiquier, N. Herries ;
Ministre des affaires étrangères, lord Dudley et Ward ;
Ministre de la guerre et des colonies, M. Huskisson ;
Ministre de l'intérieur, le marquis de Lansdown ;
Grand-maître de l'artillerie, le marquis d'Anglesey ;
Lord chancelier, lord Lyndhurst ;
Président du conseil, le duc de Portland ;
Lord du sceau privé, le comte de Carlisle ;
Président du dépt. du commerce et trésorier de la marine, M. C. Grant ;
Secrétaire au département de la guerre, lord Palmerston ;
Président de la chambre des contrôles, M. C. W. Wynne ;
Chancelier du duché de Lancaster, lord Bexley ;
Maître de la monnaie, M. Tierney ;
Directeur des bois et forêts, M. S. Bourne ;
Secrétaires de la trésorerie, MM. Planta, Courteney, etc.

— Nous avons la satisfaction de savoir, dit le *Courier*, que la plus grande cordialité existe entre les membres du gouvernement de S. M., de même qu'un désir sincère de coopérer à l'avancement de toute mesure qui pourrait tendre à consolider les ressources intérieures du pays et à maintenir sa dignité et son influence au dehors.

— Par suite de la nomination de M. Herries, le marquis de Lansdown avait donné sa démission : le roi n'a pas voulu la recevoir, et le marquis de Lansdown reste au ministère.

— D'après la dernière réunion des actionnaires du tunnel sous la Tamise, on s'est occupé à mettre en mouvement le bouclier ; bien qu'on ne doive l'avancer que d'un pouce, cette opération décidera du succès des efforts faits pour boucher la crevasse. Afin d'inspirer encore plus de confiance aux ouvriers, on a attaché une cloison de fortes planches devant le bouclier, pour arrêter l'eau en cas de besoin.

Le grand nombre de personnes qui visitent le tunnel est une preuve évidente de l'intérêt que le public prend à ces travaux. Malheureusement, l'acte qui autorise la compagnie ne lui permet pas de lever une somme additionnelle à celle pour laquelle on a souscrit primitivement de sorte qu'il est question de demander au gouvernement un subside qu'on croit qu'il ne refusera pas.

— Des lettres de la Guayra du 6 juillet rapportent la proclamation suivante publiée par Bolivar, sous la date de Caracas, le 4 du même mois :

« Vénézuéliens, vos suffrages m'ont rappelé dans la Colombie, afin d'employer mes services à rétablir l'ordre et l'union parmi vous. Le plus agréable de mes devoirs était de me dévouer au pays qui m'a vu naître pour détruire vos ennemis. Je me suis avancé jusqu'aux provinces les plus éloignées de l'Amérique. Toutes mes actions ont eu pour objet la liberté et la gloire du Vénézuéla et de Caracas ; cette préférence était juste, et par ce motif je devais hautement l'avouer. J'ai sauvé la Colombie et l'Amérique, parce que votre sort était lié à celui du reste de l'hémisphère de la Colombie ; mais ne vous imaginez pas que je m'éloigne de vous avec des vues ambitieuses. Je ne me rends pas dans d'autres départemens de la république afin d'augmenter l'étendue de mon commandement, mais pour empêcher la guerre civile qui les dévaste, de vous atteindre ; j'ambitionne également peu la présidence de la Colombie, qui est si fortement enviée par d'autres Colombiens. Je vous promets qu'aussitôt que la grande convention sera réunie et exercera son influence bienfaisante sur votre prospérité, vous me verrez toujours sur la terre de mes ancêtres, de mes frères et de mes amis, vous aidant à supporter le poids des calamités publiques qui sont la suite de la guerre et de la révolution. »

Habitans de Caracas ! braves citoyens de Caracas ! ma plus grande ambition sera de conserver ce titre précieux ; mon bonheur et ma gloire seront de vivre comme simple citoyen parmi vous. » BOLIVAR. »

ESPAGNE.

Vallée de Carol, le 25 août — On annonce que les corps de troupes royales est arrivé à Berga, sans éprouver dans sa marche aucune résistance. On assure que Joseph Espartero n'a pas quitté pour cela les environs de cette ville, et que sa troupe occupé le pont de Rabenti sur la route de Cardonne et Bagua, et qu'il a été frappé d'une contribution de mille rations de

pain et environ vingt quadruples. Nous ignorons si on en est encore venu aux mains : tout paraît fort calme de part et d'autres.

Les diverses bandes continuent, dit-on, de s'accroître. Les hommes qui en font partie sont payés régulièrement ; les jeunes gens reçoivent en s'enrôlant douze piastres, et les hommes mariés quinze. La solde journalière de ces derniers est de trente-cinq sous et celle des premiers de vingt-cinq.

FRANCE.

Paris le 5 septembre. — Le roi est arrivé à Cambrai, en bonne santé, hier soir à sept heures.

— Un accident vient d'arriver à M. Bocildieu : étant à sa campagne, ce compositeur s'est cassé le tendon d'Achille.

— Le *Courrier Français* contient la lettre d'un officier Français nommé Poiret, qui a servi en Grèce avec Fabvier. Cette lettre donne des détails pleins d'intérêt sur les dégoûts dont ce dernier a été abreuvé depuis l'intervention de Church et de Cochrane, dans la direction des affaires militaires de la Grèce. On ne tardera pas à voir ce que la France perd dans ce pays, par les fautes insignes de son gouvernement. De pareilles fautes seraient de graves sujets d'accusations, si la représentation nationale pouvait s'élever à la hauteur de ses fonctions. Soit par stupidité, soit par une connivence perfide, le gouvernement qui n'a vu dans Fabvier que l'objet de sa haine invétérée, a manqué une des plus grandes occasions de prendre en Grèce un ascendant que la nation elle-même s'empressait d'offrir, et ce seront les Anglais qui en profiteront.

— Un sergent-major du 9^e de ligne, en garnison à Pampe-lune, avait été mandé à Toulouse pour y porter témoignage contre un soldat qui avait manqué à son égard à la subordination militaire. Ce sous-officier nommé Lefevre, arriva le 25 du mois dernier à Auch, où se trouve en ce moment le dépôt de son régiment, et le lendemain il se donna la mort de trois coups de baïonnette. On ignore la cause de ce suicide de la part d'un homme dont les mœurs étaient fort douces, et la conduite régulière. En expirant, il s'écriait : *On disait que je suis un lâche, j'ai prouvé que je ne craignais pas la mort.* Ses camarades les plus intimes ne peuvent expliquer le sens de ces paroles et n'y peuvent rattacher aucune de ses actions. On assure que ce malheureux Lefevre appartenait à une bonne famille, qu'il avait de la fortune, et que son père, mort depuis long-temps, avait été colonel.

— Un fameux receleur de Londres, Ihey-Salomons, s'étant évadé de la prison de Newgate, sa femme, devenue l'objet de quelques poursuites, fut bientôt relâchée. Cependant la maison où avait demeuré Ihey-Salomons et même la maison d'à côté paraissaient fréquentées par des gens de mauvaise mine ou mal famés. Tout annonçait que ces habitations continuaient d'être un repaire de voleurs, et peut-être un dépôt d'objets volés. Le samedi 25 août on enleva nuitamment du magasin de MM. Welberg et compagnie, dans Wood-Street, pour plus de 30.000 fr. de dentelles et de soieries sans que l'on put découvrir la moindre trace de ce qu'étaient devenus tant de marchandises. L'émission de faux souverains d'or qui paraissent venir de la maison d'Ihey-Salomons donna l'éveil à la police. L'administration des monnaies rendit plainte, et obtint qu'il serait fait des perquisitions. La maison d'Ihey-Salomons et la maison voisine ayant été cernées les recherches dirigées par un officier de police très intelligent, nommé Limbrick, furent long-temps infructueuses. Enfin Limbrick crut s'apercevoir qu'il y avait une trappe mobile dans la chambre à coucher et sous le lit de M^{me} Salomons. Les joints en furent découverts, et l'on trouva dans un vaste magasin une énorme quantité de bijoux d'or et d'argent garnis de piereries vraies ou fausses, des dentelles, des soieries, des pièces de satin et de drap, de schalls, et plusieurs services de table en toile damassée. Une cachette du même genre fut reconnue dans l'autre maison, et l'on trouva enfin dans une armoire adroitement pratiquée sous une poutre, un sac contenant 566 souverains d'or contrefaits, de la valeur d'environ 15.000 fr. Le nombre de ces effets était tel qu'il a fallu plusieurs voitures pour les transporter au bureau de police de Halton-Garden. Ces voitures et les agens de police qui les escortaient ont eu beaucoup de peine à se faire jour à travers la foule attirée par la nouveauté du spectacle.

Les magistrats ont fait étaler tous les bijoux et étoffes saisis dans plusieurs vastes salles afin que les propriétaires pussent les réclamer. Il s'en est présenté une vingtaine dès la première heure. Des curieux ont été aussi admis à visiter cette exposition des produits d'une criminelle industrie, dont la valeur pourrait surpasser la somme de 100,000 fr.

— Les exilés de l'Opéra-Comique, à l'exception de Valère, que le soin de sa santé éloigne encore du théâtre, sont rentrés hier. L'émotion visible qu'ils éprouvaient en reparaisant devant la plus brillante société de Paris, a nuï nécessairement à l'ensemble de la représentation. Ponchard lui-même qui a reçu à son entrée sur la scène trois ou quatre salves d'applaudissemens, n'a pas chanté avec sa perfection accoutumée. Mais le public n'était pas venu pour se montrer sévère. Il revoyait des acteurs qu'il aime, dont les constans efforts ne tendent qu'à lui plaire, et sur lesquels une petite persécution ne pouvait qu'appeler un nouvel intérêt. La recette s'est élevée à près de cinq mille fr., et des trois pièces qui composaient le spectacle, la moins connue a soixante représentations au moins. Il faut maintenant que les sociétaires de l'Opéra-Comique réparent le temps perdu. Le public est revenu, mais il s'agit de le retenir, et on ne le retiendra que par l'attrait des pièces nouvelles.

— Par une ordonnance datée de Gênes, le 24 juillet dernier le roi de Sardaigne a déclaré que le droit de constater les naissances, les morts et les mariages à dater du 1^{er} septembre de cette année, appartiendra exclusivement aux curés de cette ville. Les mesures d'exécution sont indiquées dans cette ordonnance. L'amende et la prison sont prononcées contre ceux qui négligeraient de s'y conformer.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 7 septembre. — Le prince d'Orange, accompagné de ses aides-de camp, etc. est parti ce matin à dix heures, pour le camp de St-Omer.

M. le général baron Fagel est aussi parti ce matin à 8 heures, se rendant également au camp de St-Omer.

LIÈGE, LE 8 SEPTEMBRE.

S. M. par arrêté du 14 août dernier, a statué qu'indépendamment des secours antérieurement fournis aux victimes de la catastrophe d'Ostende (l'explosion du magasin à poudre, le 9 septembre 1826) il leur sera accordé fl. 60,472 30 cents, dont 181 472 30 sur les fonds de non valeurs et 42,000 sur le trésor.

— La cour d'assises d'Anvers a condamné dans sa séance d'avant-hier, M. Buelens, ecclésiastique de cette ville, à une année d'emprisonnement et aux frais de la procédure. M. Buelens avait publié un poème latin dans lequel il se trouvait des vers qui étaient l'objet de l'accusation.

— Le général Yermoloff, ancien gouverneur des provinces russes au-delà du Caucase, est arrivé le 31 août à Francfort. On pense qu'il se rend en France, où il doit établir sa résidence.

— On écrit de Berlin : « Mlle Sontag est sur le pont de quitter le théâtre de Koenigstadt, au grand regret de ses nombreux admirateurs. Quelques personnes trouvent néanmoins qu'elle a perdu sous le rapport de son talent et de ses agrémens. Mais peut-être ce changement ne provient-il que de quelques chagrins qu'elle a éprouvés, et sur lesquels plusieurs feuilles publiques se sont exprimées avec trop peu de discrétion. Dans ce cas, il ne serait que momentané, et elle reporteroit à Paris tout l'éclat qu'il a laissé tant de regrets à son départ de cette capitale. Avant de s'y rendre, elle doit faire un voyage dans le courant de septembre à Hanovre, Hambourg et jouer ensuite encore douze fois en octobre, comme étrangère, sur le théâtre national de Berlin. Les meubles de Mlle Sontag ont été vendus à l'enchère, et ses admirateurs enthousiastes les ont achetés à des prix exorbitans. »

— On mande de Francfort, le 31 août :

« Il paraît que le gouvernement turc a, comme de coutume, beaucoup exagéré quelques désavantages qu'un corps de cavalerie de l'armée russe de Géorgie aurait éprouvés aux environs d'Erivan. On nous a communiqué des lettres de Tiflis, qui disent que la difficulté du transport des fourrages sur le terrain situé au-delà de l'Araxe, est causée que cette cavalerie, dont les chevaux étaient exténués, n'a pu soutenir le choc de la cavalerie persane, et qu'après avoir essuyé une perte notable elle a été forcée de se replier sur la colonne où se trouvait l'aide de camp Paskewitz en personne.

« D'autres lettres écrites de Pétersbourg annonçaient qu'il était question d'envoyer de nombreux renforts dans le Caucase, au moyen de troupes qu'on détacherait de l'armée du Sud. »

Hier à l'école royale de musique, M. de Geslin, auteur de la méthode développée du MÉLOPLASTE et d'un cours d'harmonie, adopté, nous dit-on, par beaucoup de professeurs, a exposé en présence de M. le directeur de l'école et de MM. les professeurs, les principes généraux de son système d'harmonie.

M. de Geslin qui s'exprime avec beaucoup de facilité et de clarté, a provoqué l'auditoire à lui faire des objections, si quelques points de sa doctrine ne le satisfaisaient pas. M. Daussoigne et quelques professeurs ont pris plusieurs fois la parole, soit pour demander des explications, soit pour élever des objections que M. Geslin paraît avoir résolues à la satisfaction de l'auditoire.

M. Geslin donne aujourd'hui, au même local, une nouvelle séance dans laquelle il expliquera la méthode du Méloplaste,

ELECTIONS

Nous voici au 8 de septembre, et de tous les-ayant droit auxquels nous nous sommes adressés, aucun n'avait encore reçu hier son bulletin d'élection. Cependant, nous le répétons, l'art. 12 veut expressément que les bulletins soient distribués un mois avant la sortie des électeurs, et cette sortie étant fixée au 30 de septembre (art. 22), il s'ensuit que depuis huit jours on ne trouve en contradiction avec le règlement.

Il est possible, quoique rien ne le fasse présumer, que la distribution des bulletins ait commencé dans certains quartiers, mais il nous semble qu'il eût été bon d'en prévenir les ayant-droit, ne fût-ce que pour les préparer à l'acte solennel qu'ils vont faire. Nous avons vu, dans un autre pays, demander que le jour des élections fût annoncé au son des cloches : cette idée, à ceux qui sauront la comprendre, doit paraître aussi belle qu'utile. Qu'on y réfléchisse un peu, et l'on verra qu'en effet, dans la vie publique des citoyens, il est bien peu de jours aussi importants, aussi dignes de faire époque, que celui où ils remettent à d'autres une portion de leur pouvoir et de leurs droits.

Il faut bien espérer que les ayant-droit sentiront toute la gravité de leur position. Ce n'est pas tant un droit précieux qu'ils vont exercer, qu'un devoir de conscience, un devoir de famille. Car ce n'est pas seulement pour nous que nous devons songer à faire de bons administrateurs : les actes de ces derniers retomberont sur ceux de nos concitoyens qui ne jouissent pas de la faculté d'élire ; ils retomberont sur nos enfants, qui pourront nous demander compte un jour des choix que nous faisons aujourd'hui. Efforçons-nous donc que ces choix soient bons : nommons des électeurs éclairés, indépendants, ne craignons pas de consacrer quelques heures de notre temps aux élections. Dans ce mois où les plaisirs de la campagne et de la chasse entraînent beaucoup de monde hors de la cité, il serait bien regrettable que l'élection n'y rappelât point, au moins pour un jour, les ayant-droit absents. Sous ce rapport encore, un avertissement de la régence qui annonçât la distribution des bulletins serait d'une grande utilité.

Stavelot, le 5 septembre 1827.

Le bourgmestre de la ville de Stavelot, à M. l'éditeur du journal *Mathieu Laensbergh*.

Monsieur,

L'on connaît mieux maintenant l'étendue des ravages de l'incendie qui a éclaté à Stavelot, le 29 août dernier, à neuf heures du matin, et l'imminence du danger que cette ville, dont la plupart des habitations sont en bois, a couru dans cette déplorable circonstance : trente-neuf maisons, écuries ou granges, remplies plus ou moins de foin, de paille et d'autres matières combustibles, étaient à la fois en proie aux flammes, vers onze heures du matin, et le feu, dont rien ne pouvait arrêter les progrès, semblait faire présager la ruine totale de la ville, lorsque les autorités et les habitans de Malmédy, à qui l'on avait d'abord demandé assistance, arrivèrent sur le théâtre du désastre, avec deux pompes : ces pompes bien rigées et réunies à celles de Stavelot et particulièrement à celle de la maison Malaccord, qui a été des plus utiles, parvinrent enfin à appaiser la fureur des flammes, et vers le soir, l'on fut aussi rassuré qu'on peut l'être, après une aussi épouvantable catastrophe. Onze maisons, une brasserie, une cartonnerie, dix-sept granges et écuries sont réduites en cendres, et huit maisons, deux granges et écuries fortement endommagées, perte qu'on évalue de quarante à quarante-cinq mille florins. Ce qu'il y a de plus affligeant dans ce malheureux événement, qui ne doit être attribué qu'à l'imprudence, c'est que deux ouvriers ont perdu la vie, victimes de leur dévouement pour le salut public, et que plusieurs personnes y ont été plus ou moins grièvement blessées ; du reste, les habitans de Stavelot sentent vivement toute l'étendue des services que ceux de Malmédy leur ont rendus dans cette circonstance, et pour leur en témoigner publiquement leur reconnaissance, ils désireraient que les journaux de la province se rendissent auprès du public les organes des sentimens que leur inspire la conduite généreuse de leurs voisins à leur égard ; c'est ce qui m'a particulièrement déterminé, Monsieur, à vous écrire la présente, que je vous prie de vouloir bien insérer dans l'un de vos prochains numéros.

Agréer, entretems, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

Le bourgmestre, W. FISCHBACH.

SPECTACLE. — Seconds Débuts.

Les chœurs, car aujourd'hui plus que jamais on doit sentir l'importance de cet emploi, les chœurs, cette belle portion de l'opéra de Joseph, ont été exécutés hier avec une discordance qui aurait lassé l'oreille la plus patiente.

L'orchestre, tout aussi boiteux que la veille, a bravement donné la main aux chanteurs et chanteuses. M. Ferdinand n'a pas encore reparu, pas plus que MM. Gaillard, père et fils, Massart frères, etc. Cet état de choses doit-il durer encore long-temps ? Et les débutans qui n'ont pas réussi ne seraient-ils pas en droit d'en rejeter un peu la faute sur leurs accompagnateurs.

D'après ce qu'on avait entendu la veille, on imaginait que Bazin dans le beau chœur du premier acte produirait grand effet : sans doute faute encore de l'orchestre, l'attente a été trompée : il y a eu de l'hésitation et, qui pis est, de la faiblesse. Les chœurs, où l'on distingue d'ailleurs plus d'une bonne voix n'étaient pas du tout sûrs de leur affaire : il leur faudra, croyons-nous, beaucoup d'exercice pour arriver à la perfection qu'on a droit d'en attendre. Nous ajouterons aussi, quant à Bazin, que sa voix, qui la veille s'était montrée si fraîche et si étendue, avait contracté hier un enrouement, suite presque inévitable des efforts qu'il en coûte pour arriver aux exagérés des rôles de Gavaudan. Bazin avait de plus dans sa personne certain air de parade, et dans ses deux bras quelque chose de roide et de guindé, que nous avions attribué la veille à la rigidité du costume de Coradin, qui rappelle un peu la manière d'être habituelle de notre jeune pro-

mier, Florent, et qui ne sera, il faut l'espérer, qu'un accident passager chez Bazin. Il a été chaudement applaudi dans plusieurs passages du rôle de *Siméon*.

Le rôle de *Joseph* n'a pas été favorable au début de l'Elleviou, M. Campigny. Les sifflets qui ont couvert le claquement de mains maladroit qui avait accueilli son premier air, ont dû un peu le décontenancer. La voix de M. Campigny nous a paru d'une grande faiblesse. Le rôle de Georges Brown le mettra comme chanteur et comédien, plus en regard que celui de Joseph, et décidera sans doute de son sort. Les bons Elleviou ne courent pas les rues.

Jusqu'à présent, notre meilleure acquisition est, sans contredit, le *Martin*. Il a rappelé hier dans le *Nouveau-Seigneur* du village, les beaux jours de Mondonville. Tous les degrés de la voix de M. Molinier nous ont paru des plus agréables; et il n'est guère possible d'espérer en province plus de goût et de méthode. M. Molinier, comme comédien, n'a pas été aussi faible qu'on aurait pu le croire; il lui reste nécessairement quelques progrès à faire: qu'il ne prenne pas surtout l'habitude de trop écarter ses bras, ni de se frapper les cuisses, cela n'est pas gracieux.

St.-Paul, qui est, pensons-nous, un ancien desservant de notre scène, s'est bien acquitté de ses fonctions de bailli: sa voix a de l'étoffe et sa physionomie de la mobilité. Il montre de la tendance à la charge: on lui pardonnera plus aisément, s'il s'en tire toujours aussi bien qu'hier. Mais le sentier est périlleux: et nous espérons que *St.-Paul* trouvera encore en lui, pour nous faire rire, d'autres ressources que ses plaisanteries personnelles.

M. Albert a passé inaperçu dans le petit rôle de Colin du *Nouveau-Seigneur*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Dans la dernière séance de l'académie des sciences de Paris, M. Demeril a fait un rapport sur les recherches physiologiques du docteur Velveau, pour déterminer la nature, l'origine et les fonctions des membranes de l'oeuf humain.

Un autre rapport a été fait par M. Chevreuil, sur les travaux de M. Serrulas, pour connaître les propriétés du gaz chloro-cyanique, substance dont quelques atômes seulement suffisent pour donner la mort.

Un troisième rapport a été fait par M. de Blainville, sur les recherches de M. Jacobson, relatives à la génération des coquillages, dont la propagation s'opère par des œufs, et non comme le croyait l'antiquité par la fécondation de la vase des rivages.

M. Perkins, le célèbre ingénieur anglais, a communiqué une série d'expériences importantes, qui jettent de nouvelles lumières sur la théorie des machines à vapeur, et qui établissent quels doivent être les principes de leur construction, pour en obtenir une force supérieure et une grande sûreté. Les bouilloirs de son invention, qu'il substitue aux anciennes chaudières, sont, pour une machine de 50 chevaux, 20 cubes de fonte, d'une longueur de 4 pieds, accolés les uns aux autres, et communiquant avec la chambre à vapeur, qui n'est point en contact avec le feu, et qui conséquemment n'est point soumise aux causes des explosions. Les avantages principaux de ces nouvelles machines sont: une consommation d'eau moindre, dans la proportion d'un à cent, un poids réduit au quart pour le générateur, et au 6^e pour la machine même, une plus grande puissance avec une moindre quantité de combustible et surtout la garantie de la plus parfaite sécurité. Une commission de six membres de l'Académie examinera le mémoire de M. Perkins; les expériences seront répétées devant elle.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 5 sept. — Rentes 5 p. 100, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 104 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 73 35. — Action de la banque, 0000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 00 Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 6 sept. — Dette active, 53 7/8 1316. 314 1316 Différée 11 1/2 123. Bill de change, 18 5/8. Synd. 4 1/2 97 7/8 1316. Rente remb. 2 1/2 89 3/8 112 7/16. Act. soc. de comm. 88 1/8 88.

BOURSE D'ANVERS, du 7 sept. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 1/2. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 87 3/4.

Changes — L'Amsterdam court s'est fait 118 p.; le Londres court a trouvé son placement, le papier à deux mois a été offert à la cote; le Paris court a trouvé des preneurs le papier à terme est rare; le Francfort court et à six semaines sont rares; le papier à trois mois a été offert fl. 35 5/8; le Hambourg est rare, il a été demandé.

TAXE DU PAIN A LIEGE, du 8 septembre.

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 18 c.	Pain de Seigle, 16-50 c.
Pain de ménage, 25 c. au lieu 24-50	Pain de ménage, 21 c. au lieu 20-50
Pain blanc, 35 c. au lieu 34-50 c	Pain blanc, 29 c. au lieu 28-50.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils exposeront publiquement à la salle de leurs séances à l'hôtel de ville; savoir:

1^o Le mercredi 12 septembre courant à 11 heures du matin, à l'adjudication au rabais des ouvrages à exécuter pour la réparation des toits de l'église succursale de Ste.-Walburge.

2^o Le mercredi 19 septembre à la même heure, à celle des travaux à exécuter au pavé de la grande voirie, dans la traverse de la ville, pendant l'année 1827.

Pour être admis à sur enchérir, il faut avoir déposé, la veille de l'adjudication, au secrétariat de la régence, une soumission cachetée, rédigée sur timbre et portant en florins des Pays Bas la somme pour laquelle on offre de faire l'entreprise.

Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat de la Régence. Liège, le cinq septembre 1827.

Les bourgmestre et échevins, vu la demande faite aux nobles états députés par M. le général major Huguenin, tendante à établir dans la fonderie royale de canons, au faubourg St. Léonard, une grosse forge, avec forge pour le fer et un martinet,

Vu l'art. 4 de l'arrêté royal du 31 janvier 1824, relatif à l'information de commodo et incommodo.

ARRÊTENT: La demande ci dessus analysée sera publiée et affichée pendant quinze jours consécutifs, pour que les personnes qui croient avoir des motifs pour s'opposer à cet établissement, aient à les remettre dans le délai ci-dessus au secrétariat de la régence.

A l'Hôtel de Ville, le 5 septembre 1827.

Le bourgmestre, chevalier de MELOTTE d'ENVOZ.

Par la régence, le secrétaire de la ville, SOLEURE.

ETAT CIVIL du 7 sept. — Naissances; 1 garç., 1 fille.

Mariages 2, savoir; entre

Pierre Joseph Keppenne, marchand de bois, faubourg Ste. Marguerite n. 186, et Marie Joseph Keppenne, au même domicile.

Marc Jean Julien Mathieu, maître de langues, rue sur Meuse, n. 925, et Anne Marie Gaspard, rue d'Avroy, n. 568.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir:

Jeanne Bouhon, âgée de 83 ans 10 mois et 4 jours, cultivatrice, rue Petit Jonckheux, n. 490.

Marie Jeanne Merlot, âgée de 66 ans 10 mois et 18 jours, rue Large, n. 108, veuve de Jacques Andrien.

SPECTACLE.

Aujourd'hui dimanche, la *Dame Blanche*, opéra en 3 actes.

TEMPÉRATURE du 8 septemb. — A 8 heures du matin, 11 degrés à une heure, 14 degrés

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez LEBEAU OUWERX, place du Spectacle: *Méthode développée du Méloplaste*, par Ph. de Geslin. Prix 7 fl. 08 cents. *Cours d'Harmonie*, par le même. Prix, 7 fl. 08 cents.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE A CHAUFONTAINE.

A *Henrad*, hôtel de Liège, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera BAL dimanche 9 septembre, à cette occasion. (985)

FÊTE DE ST. GILLES.

Dimanche, 9 septemb., BAL CHAMPÊTRE avec illumination chez *Smets-Degueldre*, faubourg St. Laurent. (995)

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la BOVERIE.

Tous les Dimanches pendant la belle saison il y aura GRANDE HARMONIE. (875)

Dimanche 9 septembre, DIVERTISSEMENT au Cordon bleu rue du Pot d'or. (999)

Le public est prévenu que le GRAND BAL qui se donne d'habitude à l'occasion de la *Kermesse de Tongres*, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 13 de ce mois.

Les commissaires, C. M. J. Vanbethooven. J. De Sermoise, fils.

On a perdu sur le chemin de Liège à Chaufontaine un ornement cuivré d'une calèche; celui qui peut l'avoir, est prié de le remettre au bureau d'expédition de cette feuille. (997)



A vendre, au Manège place St.-Pierre, une belle jument anglaise avec son poulain. (978)

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Qui se fera le dix septembre 1827, vers les dix heures du matin, sur la place du Marché à Liège, consistant en tables, chaises, armoires, horloge avec caisse, et beaucoup d'autres objets mobiliers dont le détail serait trop long. Argent comptant.

() Mardi 9 octobre 1827, à deux heures de relevée, le notaire *Pâque* exposera en vente aux enchères, en son étude rue St. Hubert, une bonne maison sise à Liège, rue derrière St. Jean Baptiste n. 738, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

A louer, un joli petit quartier au cidevant Hôtel d'Argenteau, quai d'Avroy n. 586, avec la jouissance d'un grand jardin, pour le 24 courant. (2)

Le 25 septembre 1827, à 10 heures du matin, au domicile de la dame veuve Dortu à Dalhem, les héritiers du sieur Pierre Teney, de Fouron-le-Comte, feront exposer en vente publique, par le ministère du notaire *Flechet*, et en présence de M. le juge de paix du canton de Dalhem, une maison, cour, jardin et dépendance, située dans le bas du village de Fouron-le-Comte, tenant d'un côté le chemin, d'un autre Thelen. Aux conditions à préliere. L. J. Flechet, notaire. (995)

() Belle ferme patrimoniale à vendre sise en Hesbaye

A vendre pour sortir de l'indivision, elle consiste en bâtiments pour le fermier et un quartier de maître couvert en ardoises avec jardins prairies et terres en dépendances. S'adresser pour informations en l'étude de maître *Boulangier* notaire à Liège, rue Hors-Château, et chez M. N. Carlier, ancien notaire demeurant même rue Hors-Château.

Bonne berline de rencontre, à vendre chez le sieur *Nysten* dit *Cobus*, carrossier, rue basse Sauvenière n. 846. (4)

INSTRUCTION POPULAIRE. — Enseignement mutuel.

L'école d'enseignement mutuel séante dans l'ancien couvent des Carmes, rue Hors-Château, qui, par le concours de plusieurs causes, était tombée dans une sorte de discrédit, reprend, depuis quelques tems, sa splendeur primitive. Ce n'est pas que les élèves y soient en aussi grand nombre que dans les premières années de son existence; mais elle se repeuple tous les jours, et tout fait présager qu'avant peu elle sera au complet.

L'établissement a été totalement réorganisé par le zèle et les soins infatigables des sieurs Lafouge et Coquilhat, directeurs de l'école moyenne de Liège. Tous les exercices essentiels et prescrits par la méthode, que les instituteurs précédents avaient négligé, ont été rétablis. Le mobilier qui avait éprouvé de grandes dégradations, a été réparé avec le plus grand soin, et le local a été entièrement restauré.

On ne se borne pas à donner aux élèves qui fréquentent cet utile établissement, l'instruction indispensable à tout homme dans l'état actuel de la civilisation; mais on leur fait apprendre encore divers métiers; ainsi, dès que leurs forces physiques le permettent, on les forme à plusieurs états qui les mettent à même de gagner de l'argent pendant le tems de leur instruction, et les préservent à jamais des atteintes de la misère, et des vices qui en sont la suite.

Cette institution éminemment philanthropique pourrait-elle manquer d'attirer les regards des amis du bien public? Il n'est certainement pas de conception plus heureuse que celle d'offrir aux enfans de la classe peu aisée, le moyen de pourvoir désormais à leur subsistance, et d'acquérir toutes les connaissances qui constituent une bonne éducation primaire.

Il a été ouvert pour cette intéressante institution, une souscription à laquelle plusieurs amis de l'humanité se sont empressés de prendre part. Il est à espérer qu'un si noble exemple sera bientôt suivi par tous les hommes qui ont à cœur l'éducation populaire.

On souscrit au bureau de cette feuille, au local de l'école et chez les deux directeurs de l'école moyenne de Liège. (998)

() A louer pour le quinze mars prochain une ferme bâtie à neuve, contenant onze bonniers 85 perches 12 aunes de jardin et prairies, les mieux arborées de la province, et un bonnier Pays-Bas de terre labourable, longeant la nouvelle route royale de la Vesdre, devant Fraipont, commune d'Olne; cette ferme par sa situation et les bâtimens d'exploitation est très propre à un roulier.

S'adresser au propriétaire, à la maison de maître, attenante à ladite ferme, pour en connaître les prix et conditions.

(526) Les héritiers de Théodore Couclet réexposeront en vente publique le mardi 2 octobre à 2 heures après-midi, en l'étude du notaire Bertrand, place St.-Pierre, une maison sise à Liège, rue des Gueldres, n. 115, aux conditions déposées en l'étude dudit notaire.

(528) *Adjudication en vertu de jugement.*

Il sera procédé le jeudi 18 octobre 1827, à deux heures de relevée, par le ministère de M^{re}. Bertrand, notaire, et pardevant M. le juge de paix du canton de l'Ouest de cette ville, en son bureau rue Plattes-Pierres, à l'adjudication aux enchères publiques de deux maisons situées à Liège, faubourg Sainte Marguerite, numéros 7 et 8, à l'entrée de la ville.

Les titres de propriété et conditions sont déposés en l'étude dudit M^{re} Bertrand, notaire.

(527) *Adjudication définitive.*

Le mardi 16 octobre 1827, à deux heures de l'après-dinée, il sera procédé par le ministère de M^{re}. Bertrand, notaire à Liège en son étude, place St.-Pierre, à la vente définitive et sans remise, d'une maison en très bon état, avantageusement placée pour le commerce, sise à Liège, rue St.-Hubert, n. 578, à côté de l'Hôtel du Gouvernement. S'adresser pour connaître les charges et conditions de cette vente à Maître Bertrand, notaire susdit.

() Lundi 10 septembre, à midi précis, pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs L. Delvaux F. Doneux et soeur, sur Avroy, le notaire Delvaux, vendra une très grande et belle partie de bois sciés, savoir: une grande quantité de planches et quartiers de chêne de toute longueur jusqu'à 4 3/4, 5 1/4 et 5 3/4 aunes, fort secs, beaucoup de barreaux, fongères et demi fongères, une quantité extraordinaire de wères, terrasses, posselets, planches et lattes de bois blanc, planches et quartiers de hêtre, horrons de chêne, de frêne, de cerisier et une grande quantité de horrons de sapin, beaucoup de cheneaux et raies en sapin pour toits, lattes à plafonner, etc. etc. Argent comptant.

A louer pour mai prochain une maison avec cour et grande écurie et remise, si on le désire, propre à un marchand de laine ou auberge, située à l'entrée de la ville de Verviers, rue Xhavée. S'adresser au n. 621, Place-Verte, à Verviers. (962)

(185) A vendre quatre maisons en Pierreuse. S'adresser au n. 1131, Outre-meuse.

DÉPOT DE TABAC.

Au n. 676, rue Féronstrée, près la ci-devant église de St.-Georges, à Liège, l'on trouve les qualités de tabac en poudre suivantes:

Prince-Régent, à la rose, la boîte. 1 fl 25 cent

En paquets de 172 livre ou 172 kilogramme.

Véritable régie royale de France, le paquet. 1 fl "

En paquets de 174 livre ou 174 kilogramme.

Ancienne ferme de France, "	49 "
Véritable Robillard, "	49 "
Vrai prince-régent P. T. "	49 "
Idem, M. L. "	49 "
Imitation de la civette "	43 "
Royal X, de Paris n. 1, "	35 "
Bologaro d'Amsterdam, "	29 "
Excellent Tonka, "	27 "
Tabac royal, n. 1, "	15 "
Dunkerque n. 17, "	14 "

Cigares 20 au paquet.

Parfumés, avec plumes, le paquet, "	48 "
Maryland supérieur, avec plumes, "	25 "
Idem fin 1 ^{re} qualité, "	22 "
Cigares Américains, "	20 "

A fumer, 10 paquets à la livre, ou au kilogramme.

Anglais papier jaune, n. 20, le paquet " 10 "

(998)

() A vendre, 1^o une pièce de terre arable de 621 perches, située à Neerwinden, 2^o une autre pièce de terre de 205 perches, située à Landen, 3^o une prairie de 53 perches située à Wamont, 4^o et une pièce de terre de 354 perches, située à Attenhoven, le tout au canton de Landen, arrondissement de Huy. S'adresser au notaire Delvaux, Place-Verte à Liège.

BEAUX PEUPLIERS A VENDRE.

Mardi 25 septembre 1827, à dix heures du matin, M. le baron Dewal de Baronville, fera vendre en vente publique et aux pieds des arbres, quantité de très beaux peupliers, bordant sa prairie dite des Réservoirs, audit Baronville, dont plusieurs ont deux aunes et demi de tour.

A crédit et aux conditions lors à déclarer. (998)

(518) *Vente du couvent des Ursulines à Huy.*

Cette belle propriété n'ayant pas été adjugée le 31 août sera remise en vente le 29 septembre 1827, à dix heures du matin en l'étude du notaire Grégoire, à Huy, sur la mise à prix de 15,000 fls.

S'adresser pour renseignements audit notaire et à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs Grises, à Liège.

A CÉDER POUR CAUSE DE DÉPART.

Une jolie pharmacie, bien située et avantageusement connue. S'adresser à M. Vanorle, pharmacien, Outre-Meuse à Liège. (997)

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 010 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

M. Berryer, marchand orfèvre, sur le Marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrication, pièces antiques en or et en argent, et toutes les monnaies à des prix avantageux.

De bonnes ouvrières en modes peuvent se présenter rue de Pont-d'Isle n. 12. (997)

Un marchand bohémien est arrivé au Fer-à-Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit, qu'il vend à juste prix. (880)

(525) Lundi 10 courant, à 4 heures après-midi, on vendra chez Duvivier, rue Velbruck, plusieurs beaux lauriers, jasmains, et autres fleurs en pot, un grand cabriolet de voyage, pouvant contenir 6 personnes, une très forte balance avec plateaux et chaînes, un service à café de porcelaine, et une quantité d'autres meubles et effets.

Mercredi 26 septembre 1827, deux heures de relevée, les immeubles ci-après, appartenant aux enfans Lejeune de Chainoux, seront réexposés en vente, pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron, au dit Herve, par le ministère de M. Ophoven, notaire commis par jugement.

1^{er}. Lot. Une maison récemment bâtie avec un petit jardin vis-à-vis, située au village de Chainoux commune de Battice.

2^{me}. Lot. Une autre maison, joignant la précédente.

Le tout occupé par le Sieur Lejeune, père.

S'adresser pour en connaître les charges, clauses et conditions en l'étude dudit notaire, à l'hôtel d'Autriche à Herve. (1)